

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2024

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Portrait de la SDBJ.....	3
2.1.	La mission de la SDBJ.....	3
2.2.	Les secteurs d'activité	3
2.3.	Le territoire d'intervention.....	4
2.4.	Les bureaux de la SDBJ	4
2.5.	Sa clientèle.....	5
2.6.	Période de référence du plan	5
2.7.	Reddition de compte de la Politique l'Accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.....	6
3.	Bilan des mesures réalisées entre le 1 ^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022	7
4.	Mesures pour la période 2022-2024.....	10
5.	Adoption du plan d'action.....	13
6.	Diffusion du plan d'action	13
7.	Suivi de la mise en œuvre du plan d'action	13

1. Introduction

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit que les ministères et les organismes publics qui emploient au moins 50 personnes produisent et rendent public annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce plan d'action est destiné à réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. Plus particulièrement, la loi prévoit que ce plan d'action doit identifier des obstacles à la participation sociale des personnes handicapées et les mesures qui seront prises dans la prochaine année pour y remédier, et ce, en lien avec la mission des ministères et des organismes publics devant produire un plan d'action. Cette démarche doit être considérée comme un processus continu et évolutif. Conformément à cette loi, la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) produit un plan d'action annuel ainsi qu'un bref bilan recensant ses actions à l'égard des personnes handicapées dans la dernière année.

Le présent plan d'action s'adresse aux personnes handicapées susceptibles d'entrer en contact avec la SDBJ ce qui comprend la clientèle et le personnel. Par personne handicapée, la SDBJ entend « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes¹ ».

2. Portrait de la SDBJ

2.1. La mission de la SDBJ

À titre de mandataire du gouvernement du Québec, la SDBJ a pour mission de :

« Favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. »

Dans le cadre de cette mission, la SDBJ favorise la concertation avec les autres intervenants, tant ceux du secteur public que ceux du secteur privé, elle peut également exécuter tout mandat que lui confie le gouvernement, un de ses ministères, organismes ou sociétés, dans tout domaine connexe à ses objets et dont les frais sont supportés, en tout ou en partie, par le mandant.

2.2. Les secteurs d'activité

La SDBJ intervient dans trois grands secteurs d'activité :

Le secteur du **développement économique** a pour mandat de rechercher, de susciter et de soutenir des projets d'affaires et d'y participer en conformité avec les politiques d'investissement de la SDBJ. Pour ce faire, il compte sur un fonds de développement économique d'environ 36 millions de dollars². Ce secteur est aussi responsable de l'exploitation du relais routier du km 381 localisé sur la route Billy-Diamond (anciennement Route de la Baie-James). Ce relais routier offre des services de restauration, d'hébergement et de distribution de carburants aux usagers de la route. C'est actuellement le seul relais routier sur cette route de plus de 620 km, ce qui en fait un actif stratégique pour les résidents du territoire ainsi que pour la clientèle touristique dans le secteur nord du territoire.

¹ QUÉBEC, *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* : L-R-Q., chapitre E-20.1, à jour au 1^{er} février 2013, (Québec), Éditeur officiel du Québec, chapitre 1, art.1, par. g.

² Information au 30 juin 2022

Pour ses **activités de services**, la SDBJ exécute des mandats de gestion d'**infrastructures de transport** pour le compte de deux principaux clients, soit Hydro-Québec et le Ministère des Transports du Québec (MTQ). Elle effectue ces mandats en tenant compte des besoins et des limites financières des bailleurs de fonds, tout en maximisant les retombées économiques régionales reliées à ces activités.

La SDBJ ne bénéficie d'aucune subvention du gouvernement du Québec afin de financer son fonctionnement. Ainsi, l'impératif d'autofinancer ses activités demeure au cœur de ses préoccupations. Elle doit également générer ses propres capitaux d'investissement.

2.3. Le territoire d'intervention

La région administrative Nord-du-Québec, créée par décret gouvernemental en 1987, se divise en deux territoires : la Baie-James et le Nunavik. Ces territoires couvrent une superficie de 840 000 km². La SDBJ intervient sur le territoire de la Baie-James qui est circonscrit entre le 49^e et le 55^e parallèle nord. Il couvre 42 % de la région Nord-du-Québec ou 23 % de la superficie du Québec. Ce territoire est donc littéralement immense. De ce fait, il présente de nombreux défis reliés à sa faible démographie et aux distances qui séparent les différentes communautés. Deux groupes de citoyens habitent ce vaste territoire, soit les Cris et les Jamésiens.

2.4. Les bureaux de la SDBJ

Afin de réaliser sa mission, la SDBJ a des bureaux ou des installations dans dix points de service.

**Bureau de Chibougamau
(locataire)**

462, 3^e Rue, bureau 10
Chibougamau (Québec) G8P 1N7
Téléphone : 418 748-7777
Télécopieur : 418-748-6868

**Bureau de Matagami
(propriétaire)**

110, boul. Matagami, C.P. 970
Matagami (Québec) J0Y 2A0
Téléphone : 819 739-4717
Télécopieur : 819 739-4329

Bureau de Radisson (locataire)

66, avenue Des Groseilliers,
C.P. 366
Radisson (Québec) J0Y 2X0
Téléphone : 819 638-8411
Télécopieur : 819 638-8838

**Aéroport de La Grande-Rivière
(propriétaire)**

Km 590, route Billy-Diamond
Radisson (Québec) J0Y 2X0
Téléphone : 819 638-8847
Télécopieur : 819 638-3329

**Aérodrome de Matagami
(gestionnaire)**

105, chemin de l'Aéroport
Matagami (Québec) J0Y 2A0
Téléphone : 819 739-8141
Télécopieur : 819 739-5606

**Relais routier du km 381
(propriétaire)**

Km 381, route Billy-Diamond
Radisson (Québec) J0Y 2X0
Téléphone : 819 638-8502
Télécopieur : 819 739-4374

**Aérodrome de Nemiscau
(gestionnaire)**

Km 294, route du Nord
Nemiscau (Québec) J0Y 3B0
Téléphone: 819 672-3624
Télécopieur: 819 672-3620

**Aérodrome de Fontanges
(gestionnaire)**

Km 528, route Transtaïga
(Québec) J0Y 2X0
Téléphone: 819 853-7301
Télécopieur: 819 853-7307

**Aérodrome de LG-3
(gestionnaire)**

Km 94, route Transtaïga
(Québec) J0Y 2X0
Téléphone: 819 638-2988
Télécopieur: 819 638 2976

Aérodrome de LG-4 (gestionnaire)

Km 292, route Transtaïga
(Québec) J0Y 2B0
Téléphone: 819 854-6117
Télécopieur: 819 854 6109

2.5. Sa clientèle

- Les entreprises actives sur le territoire de la Baie-James ;
- Hydro-Québec ;
- Le Ministère des Transports du Québec ;
- Les usagers de ses diverses infrastructures (route, aéroports et aérodromes, relais routier du km 381 et locataires de ses divers bâtiments).

2.6. Période de référence du plan

Le présent plan couvre la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024.

2.7. Reddition de compte de la Politique l'Accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Indicateur	Nombre
Nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	0
Nombre de demandes d'accommodement relatives à l'accès physique à nos locaux	0
Mesures d'accommodement dont l'organisation s'est dotée pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents et aux services	0

3. Bilan des mesures réalisées entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022

Catégorie	Obstacle	Mesure	Responsable	Échéancier	Indicateur	Bilan au 31 mars 2022
Environnement de travail et accessibilité physique des lieux	L'environnement de travail et les bureaux ne sont pas conçus et adaptés pour répondre aux besoins des personnes handicapées nouvellement embauchées	Effectuer l'évaluation ergonomique du poste de travail et l'ajuster lors d'une demande expressément formulée	Responsable des ressources humaines	En continu	Nombre de demandes d'ajustement faites par les employés handicapés	Aucune demande reçue durant cette période
	Les différents bureaux ou établissements de la SDBJ ne sont pas conçus pour recevoir des personnes handicapées	Déplacement, dans la mesure du possible, des employés de la SDBJ pour aller à la rencontre des personnes handicapées afin d'éviter les déplacements inutiles et de les accommoder	Tous les employés de la SDBJ concernés	En continu	Respect de cette procédure lorsqu'une demande est faite par une personne handicapée	Cette procédure a été respectée
	Les directives concernant l'accueil dans les bureaux et les installations de la SDBJ des personnes en situation de handicap sont méconnues par le personnel d'accueil	Diffuser au personnel d'accueil le Guide d'information sur les services accessibles afin de mieux accueillir les personnes handicapées	Responsable des ressources humaines et cadres	Annuellement	Diffusion du guide au personnel d'accueil	Réalisé Le guide a été diffusé au personnel d'accueil le 17 février 2022
Processus d'approvisionnement	L'accessibilité des biens et des services n'est pas toujours prise en compte dans le processus d'approvisionnement en biens et en services de la SDBJ	Sensibiliser les cadres à la priorisation d'achat ou de location de biens et de services accessibles aux personnes handicapées en leur partageant la fiche d'information « Approvisionnement accessible : des réponses à vos questions » Diffuser le guide d'accompagnement « L'approvisionnement en biens et en services accessibles aux personnes handicapées » disponible sur le site de l'Office des personnes	Responsable des ressources humaines	En continu	Transmission de la fiche d'information « Approvisionnement accessible : des réponses à vos questions » aux cadres de la SDBJ Diffusion du guide d'accompagnement « L'approvisionnement en biens et en services accessibles aux personnes handicapées » aux personnes concernées de la SDBJ	Réalisé La fiche a été diffusée aux cadres le 17 février 2022 Réalisé Le guide a été diffusé aux cadres le 17 février 2022

		handicapées du Québec aux personnes concernées à la SDBJ				
Accessibilité à l'emploi	Les programmes existants pour faciliter l'embauche des personnes handicapées sont méconnus	Rendre accessible l'information concernant le programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées sur le réseau commun accessible aux membres du personnel	Responsable des ressources humaines	En continu	Rendre accessible le programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées sur le réseau commun	Réalisé Le document est accessible sur le réseau commun
	Le processus de recrutement et les outils de sélection ne sont pas exempts de discrimination à l'égard des personnes handicapées.	Réviser le programme de recrutement, et les outils de sélection afin de s'assurer qu'ils ne contiennent pas d'éléments pouvant discriminer les personnes handicapées	Responsable des ressources humaines	En continu	Programme de recrutement révisé	Partiellement réalisé Le programme n'a pas été revu, mais l'équipe des ressources humaines peut adapter le processus de recrutement en fonction des besoins des candidats en situation de handicap
					Outils de sélection révisés	Non réalisé
Communication et sensibilisation	Méconnaissance du personnel des réalités des personnes handicapées	Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) à l'aide d'affiches, de courriels ou de capsules d'information diffusées auprès des membres du personnel.	Responsable des ressources humaines	Annuellement	Diffusion d'information sur la SQPH	Réalisé Des publications ont été effectuées lors de la SQPH sur nos réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn)
		Diffuser le plan d'action annuel à tous les membres du personnel par courriel			Diffusion du plan d'action annuel	Réalisé Le plan d'action annuel a été rendu disponible sur le site internet de la SDBJ et diffusé par courriel aux membres du personnel
		Rendre le plan d'action annuel disponible sur le réseau commun accessible aux membres du personnel			Plan d'action annuel accessible sur le réseau commun	Réalisé Le document est accessible sur le réseau commun
		Consulter une association de personnes handicapées dans le cadre de l'élaboration du prochain plan d'action annuel à l'égard de personnes handicapées			Association de personnes handicapées consultée	Non réalisé

		NOUVEAU : Sensibiliser les membres du personnel sur les exigences de la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées en partageant sur le groupe Facebook réservé aux employés une capsule vidéo sur le sujet NOUVEAU : Faire circuler des outils de support pour la mise en œuvre de la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées auprès des membres du personnel concernés			Publication de la vidéo Diffusion des outils	Non réalisé Non réalisé
--	--	---	--	--	--	---------------------------------------

4. Mesures pour la période 2022-2024

Catégorie	Obstacle	Mesure	Responsable	Échéancier	Indicateur
Environnement de travail et accessibilité physique des lieux	L'environnement de travail et les bureaux ne sont pas conçus et adaptés pour répondre aux besoins des personnes handicapées nouvellement embauchées	Effectuer l'évaluation ergonomique du poste de travail et l'ajuster lors d'une demande expressément formulée	Responsable des ressources humaines	En continu	Nombre de demandes d'ajustement faites par les employés handicapés
	Les différents bureaux ou établissements de la SDBJ ne sont pas conçus pour recevoir des personnes handicapées	Déplacement, dans la mesure du possible, des employés de la SDBJ pour aller à la rencontre des personnes handicapées afin d'éviter les déplacements inutiles et de les accommoder	Tous les employés de la SDBJ concernés	En continu	Respect de cette procédure lorsqu'une demande est faite par une personne handicapée
	Les directives concernant l'accueil dans les bureaux et les installations de la SDBJ des personnes en situation de handicap sont méconnues par le personnel d'accueil	Diffuser au personnel d'accueil le Guide d'information sur les services accessibles afin de mieux accueillir les personnes handicapées	Responsable des ressources humaines et cadres	Annuellement	Diffusion du guide au personnel d'accueil
Processus d'approvisionnement	L'accessibilité des biens et des services n'est pas toujours prise en compte dans le processus d'approvisionnement en biens et en services de la SDBJ	Sensibiliser les cadres à la priorisation d'achat ou de location de biens et de services accessibles aux personnes handicapées en leur partageant la fiche d'information « Approvisionnement accessible : des réponses à vos questions » Diffuser le guide d'accompagnement « L'approvisionnement en biens et en services accessibles aux personnes handicapées » disponible sur le site de l'Office des personnes handicapées du Québec aux personnes concernées à la SDBJ	Responsable des communications	En continu	Transmission de la fiche d'information « Approvisionnement accessible : des réponses à vos questions » aux cadres de la SDBJ Diffusion du guide d'accompagnement « L'approvisionnement en biens et en services accessibles aux personnes handicapées » aux personnes concernées de la SDBJ
Accessibilité à l'emploi	Les programmes existants pour faciliter l'embauche des personnes handicapées sont méconnus	Rendre accessible l'information concernant le programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées sur le réseau commun accessible aux membres du personnel	Responsable des communications	En continu	Rendre accessible le programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées sur le réseau commun

Communication et sensibilisation	Méconnaissance du personnel des réalités des personnes handicapées	Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) à l'aide d'affiches, de courriels ou de capsules d'information diffusées auprès des membres du personnel. Diffuser le plan d'action annuel à tous les membres du personnel par courriel Rendre le plan d'action annuel disponible sur le réseau commun accessible aux membres du personnel Consulter une association de personnes handicapées dans le cadre de l'élaboration du prochain plan d'action annuel à l'égard de personnes handicapées NOUVEAU : Constituer un groupe de travail pour l'élaboration du plan d'action à l'égard des personnes handicapées Sensibiliser les membres du personnel sur les exigences de la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées en partageant sur le groupe Facebook réservé aux employés une capsule vidéo sur le sujet Faire circuler des outils de support pour la mise en œuvre de la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées auprès des membres du personnel concernés	Responsable des communications	Annuellement	Diffusion d'information sur la SQPH Diffusion du plan d'action annuel Plan d'action annuel accessible sur le réseau commun Association de personnes handicapées consultée Groupe créé Publication de la vidéo Diffusion des outils
----------------------------------	--	--	--------------------------------	--------------	---

Accessibilité à l'information en ligne	Le site Web de la SDBJ peut présenter des obstacles dans l'accès aux documents et à l'information	S'assurer que la norme sur l'accessibilité des sites Web soit respectée dans la refonte du site Web de la SDBJ	Responsable des communications	Décembre 2023	Site Web respecte la norme sur l'accessibilité des sites Web
Mesures d'adaptation aux situations particulières	Les responsables des différents établissements de la SDBJ ne connaissent pas les mesures d'adaptation à mettre en place face à des situations particulières	NOUVEAU : Faire circuler aux responsables d'établissement le Guide de préparation aux urgences à l'intention des personnes ayant une incapacité ou des besoins particuliers publié par le gouvernement du Canada NOUVEAU : Faire circuler aux responsables d'établissement le Guide « Favoriser l'accès à vos environnements - Mesures de sécurité en cas d'urgence » publié par l'Office des personnes handicapées	Responsable des communications	Annuellement	Diffusion du Guide de préparation aux urgences à l'intention des personnes ayant une incapacité ou des besoins particuliers Diffusion du guide « Favoriser l'accès à vos environnements - Mesures de sécurité en cas d'urgence »

5. Adoption du plan d'action

Le plan d'action a été approuvé par M. Alain Coulombe, président-directeur général de la SDBJ, le 19 janvier 2023.

6. Diffusion du plan d'action

Conformément à la Loi, ce plan d'action est rendu disponible au public par le biais de notre site Internet au www.sdbj.gouv.qc.ca. Il est également disponible, sur demande, en format imprimé.

L'ensemble du personnel de la SDBJ sera invité à prendre connaissance de ce plan et à transmettre ses commentaires.

7. Suivi de la mise en œuvre du plan d'action

Le suivi de la mise en œuvre sera assuré par madame Sarah Pier Dubois-Ouellet, directrice des ressources humaines et des communications.

Coordonnatrice du plan d'action

Sarah Pier Dubois-Ouellet, M.A., CRIA
Directrice des ressources humaines et des communications
Société de développement de la Baie-James
110, boul. Matagami, case postale 970, Matagami (Québec) J0Y 2A0
Tél.: 819 739-4717, poste 1253 - Téléc.: 819 739-4329
spdubois-ouellet@sdbj.gouv.qc.ca